



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par International Council of Women et World Federation of Ukrainian Women's Organizations, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

En tant qu'organe international regroupant les organisations de femmes de la diaspora ukrainienne et œuvrant en solidarité avec les femmes d'Ukraine, World Federation of Ukrainian Women's Organizations considère les possibilités d'emploi et de travail pour les femmes en Ukraine et dans la diaspora comme une préoccupation majeure. Ses organisations membres regroupent des femmes qui se reconnaissent comme ukrainiennes dans les communautés ethniques minoritaires établies dans le monde et dans lesquelles elles contribuent aux économies nationales et mondiales en dirigeant leur carrière ou des entreprises, ou en tant que migrantes temporaires à la recherche d'un emploi rémunérateur, ou encore dans l'espoir de commencer une nouvelle vie en dehors de l'Ukraine. La Fédération est attachée à voir la consolidation de son engagement dans le travail et le renforcement de leur autonomisation économique.

Le thème prioritaire de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme consacrée à « l'autonomisation économique des femmes dans le monde du travail en pleine évolution » revêt une importance particulière pour la Fédération. Elle est profondément préoccupée par les conditions de l'autonomisation des femmes en temps de conflit en Ukraine. En ce qui concerne son plaidoyer pour le statut des femmes citoyennes de l'Ukraine, la Fédération s'intéresse particulièrement à la situation des femmes déplacées du fait de la guerre menée contre le pays. En raison de leur déplacement, les personnes déplacées dans leur propre pays sont confrontées à des obstacles majeurs pour accéder à un emploi adéquat dans le cadre de l'accès aux produits de première nécessité. Cela représente un énorme défi pour l'Ukraine dans son plan d'action national pour honorer ses engagements vis-à-vis de son peuple dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

De plus, le thème émergent envisagé par cette soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, à savoir l'autonomisation des femmes autochtones, est directement lié à la situation des femmes tatars de Crimée et à leur rôle dans la récupération de leur territoire sous occupation forcée et annexion illégale par la Fédération de Russie. Au cours de la session de la Commission tenue l'année dernière, World Federation of Ukrainian Women's Organizations a coparrainé des événements parallèles portant sur les obstacles rencontrés par les femmes déplacées et le problème de la réalisation des objectifs de développement convenus face à ces reculs et complications apparents.

Dans un contexte où les femmes vivant en Ukraine se heurtent encore à des stéréotypes persistants qui servent à définir et à limiter leurs options, le Gouvernement ukrainien s'est doté d'un cadre législatif solide portant sur l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes et veille à l'intégration des mécanismes institutionnels de réalisation de l'égalité entre les sexes. L'Ukraine a réalisé des progrès considérables, même au cours de l'année écoulée, après avoir approuvé une stratégie nationale pour les droits de l'homme reflétant un engagement à lutter contre la violence sexiste et à promouvoir l'égalité entre les sexes. Récemment, l'Ukraine a également fait des progrès dans l'amélioration des possibilités d'affaires pour les femmes en lançant la réforme de son système de passation des marchés publics pour l'aligner sur les normes internationales. Tandis que l'Ukraine accuse toujours du retard dans le nombre de femmes élues et fonctionnaires nommées, le Parlement ukrainien compte une première adjointe et un

caucus interpartis actif qui met l'accent sur l'égalité entre les sexes et l'inclusion des femmes dans la vie politique du pays. En Ukraine comme partout dans le monde, on apprécie grandement le fait que les législatures avec un nombre accru de parlementaires adopteront plus rapidement des politiques favorisant l'égalité entre les sexes et œuvreront à l'adoption de mesures pour lever les barrières institutionnelles et systémiques qui empêchent toujours l'accès des femmes à la politique sur un pied d'égalité.

En février 2016, l'Ukraine a lancé son Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Cette action place l'Ukraine dans une position unique, à savoir celle du premier pays à avoir rédigé et adopté son Plan d'action national pendant un conflit en cours. Le plan devrait permettre de faire comprendre que les femmes doivent être incluses d'office et de façon évidente dans tous les domaines de la prise de décision.

L'Ukraine est confrontée à un défi extrêmement complexe dans la prise en charge des 1,8 million de personnes déplacées par la guerre d'agression lancée contre les régions orientales du pays (y compris le Donbass densément peuplé) et l'occupation de la Crimée. La majorité des personnes déplacées sont des femmes accompagnées de personnes à leur charge. Les Ukrainiennes font preuve d'un grand dynamisme dans la prise en charge des victimes de la guerre, car elles sont actives tant dans le service militaire que dans le mouvement pacifique de bénévoles qui fournit l'essentiel de l'aide et du soutien humanitaires. L'autonomisation économique des femmes semblerait inaccessible en ce qui concerne les femmes déplacées par la guerre qui s'occupent de leur famille tandis qu'elles sont déracinées et confrontées à des privations. L'Ukraine continue de prendre au sérieux ses engagements en faveur des objectifs de développement durable, car ils répondent aux besoins des personnes déplacées.

Nombre de familles font face à leurs faiblesses économiques en s'appuyant sur un membre qui est travailleur migrant. Selon un rapport de l'ONU sur les migrations, l'Ukraine possède l'une des plus importantes diasporas de migrants au monde (près de 6 millions de personnes), dont 57 % sont des femmes (Département des affaires économiques et sociales, 2016). On retrouve une grande majorité de ces femmes dans le secteur de l'assistance aux personnes (enfants ou personnes âgées) dans des familles de leurs sociétés d'accueil. Bien que la Fédération soit très préoccupée par la perturbation de la vie familiale qui en résulte et de la négligence potentielle des problèmes économiques qui contribuent à ce modèle, elle se félicite également des conclusions d'une étude de mars 2016 menée par la Confédération syndicale internationale selon laquelle une augmentation de l'investissement public dans les infrastructures sociales (y compris une meilleure sécurité pour les travailleurs des services d'assistance aux personnes et de santé) stimulerait la stabilité économique, même dans le contexte actuel de faible croissance économique, de chômage élevé et d'inégalité entre les sexes. L'étude démontre que l'atteinte des objectifs de développement durable ne doit pas être sacrifiée sous prétexte qu'ils sont inaccessibles en raison de difficultés économiques et politiques. Les objectifs peuvent être atteints en tenant compte des besoins fondamentaux de l'homme et de la parité entre les sexes, si l'on s'en tient à la déclaration du Secrétaire général selon laquelle « l'expansion des opportunités économiques des femmes est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et son optimisme traduit par les propos suivants : « les gains potentiels en matière des

droits fondamentaux de l'homme, de développement humain et de croissance économique n'ont jamais été si importants. »

L'idéal serait que les personnes déplacées à l'intérieur du pays ou les migrants réfugiés ou volontaires, les personnes qui sont à la recherche d'un emploi et de moyens de subsistance trouvent un travail décent et la sécurité dans chaque pays du monde. La communauté internationale reconnaît depuis longtemps le problème fondamental de l'exploitation et de la discrimination salariale. L'adhésion stricte à la Convention sur l'égalité de rémunération (Convention n°100 de 1951 de l'Organisation internationale du Travail, qui a été ratifiée en mai 2016 par 172 États membres de l'OIT sur 187) devrait permettre de combler les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, qui sont toujours largement observés en raison du sexisme et du racisme résiduels dans nos sociétés. Les contributions des femmes à la prise en charge des jeunes en situation de handicap et des personnes âgées ne sont toujours pas rémunérées, ce qui se traduit par un déséquilibre entre les sexes à l'échelle mondiale, qui se manifeste par la pauvreté des femmes. Il est réconfortant de constater qu'une attention professionnelle est accordée au problème du passage des femmes de toutes les sociétés d'une vie où elles exercent un emploi informel largement sous-rémunéré à celle des personnes qui accomplissent un travail formel décent reconnu et rémunéré dans des lieux de travail sans violence ni exploitation. Il reste encore à aborder les attitudes à l'égard des femmes, car quel que soit leur âge, ces dernières souffrent globalement des stéréotypes qui leur sont appliqués et les filles continuent souvent à souffrir des images de soi dévalorisantes qu'on leur inculque.

La Fondation se félicite de l'examen des évolutions du monde du travail qui posent divers défis. Elle se félicite par ailleurs des initiatives prises par le secteur public pour mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir la croissance inclusive et l'autonomisation économique des femmes à travers les pratiques d'emploi et de passation des marchés; elle se réjouit à l'idée de voir les entreprises aligner leur culture et leurs pratiques sur les modèles de promotion de la parité des sexes; et elle se tient prête à participer au plaidoyer collectif mené par les groupes de femmes. Mais avant tout, elle est attachée à voir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la base de l'engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes à travers la protection, la promotion et la réalisation des droits fondamentaux des femmes et des filles.

World Federation of Ukrainian Women's Organizations

Cosignée par International Council of Women